



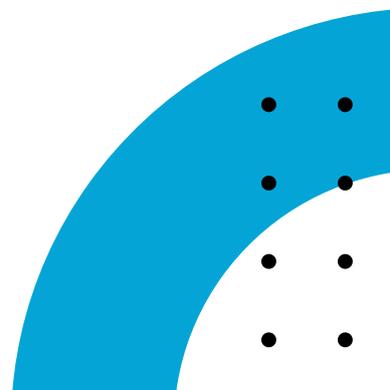
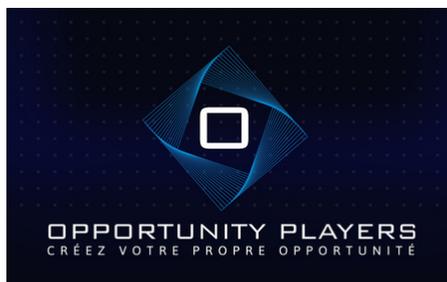
JOURNAL OFFICIEL LFH

N° 196 - 07 Avril 2025





Nos partenaires



VOS DÉSIGNATIONS EN UN COUP D'ŒIL

Cher.e.s arbitre.s,

Une solution a été développée par **Louis Di Ilio** pour présenter vos désignations en un coup d'œil.

Cette solution va chercher l'information sur le site de l'URBH pour toutes les catégories choisies (LFH & VHV) à tous les niveaux (nationale, ligue, province, jeunes) sauf SHL.

La présentation est simple et rapide.

Nous encourageons tous les arbitres à l'utiliser au quotidien ... et surtout le vendredi pour vérifier vos désignations du week-end.

- Choisissez vos catégories potentielles sur lesquelles vous êtes régulièrement désigné.e.s
- Sélectionnez la vue sur l'affichage et la sélection des délégués selon votre choix
- Filtrez avec votre nom, celui de votre collègue ou tout autre nom selon votre besoin

Sur PC ou sur smartphone, enregistrez le lien dans vos favoris.

Utilisez la rotation paysage sur votre smartphone pour « compacter » la liste.

Bravo à Louis Di Ilio pour cette initiative et ce développement réalisé en collaboration avec quelques membres de la CCAF dans le but de simplifier les recherches.

[Les désignations sont visibles sur le site de l'URBH, section "Compétition", onglet "Referees Nominations"](#)



U.R.B.H. / K.B.H.B.

UNION ROYALE BELGE DE HANDBALL / KONINKLIJKE BELGISCHE HANDBALBOND

NEWS

NATIONAL TEAMS

COMPETITION

CLUBS

LOTTO HANDBALL CUP

FEDERATIONS

TICKETS

HOSPITALITY

PRESS

PHOTOS

FANSHOP

C

URBH-KBHB

SUPER HANDBALL LEAGUE

URBH-KBHB

By Competitions

LFH

VHV

SCORERS RANKING

Week 16 - From 1

REFEREES NOMINATIONS

First Division Me

to 17/11/2024



Chers clubs,

Nous espérons que ce message vous trouve en pleine forme à l'aube de ces dernières semaines de compétition intenses et importantes. Nous souhaitons vous détailler les changements importants qui ont été présentés lors de l'**Assemblée Générale de la LFH du 21 mars 2025**. Ces modifications nécessiteront des ajustements réglementaires qui seront communiqués en vue de la saison prochaine. Cependant, nous tenons à vous fournir ces informations dès à présent afin que vous puissiez vous organiser en conséquence.

- 1. Test match SHL/D1 Nationale Messieurs** : Suite au passage à 14 équipes de la Super Handball League à partir de la saison 2025-2026, un nouveau système de montée-descente entre la SHL et la D1 Nationale Messieurs sera introduit. Plus de détails seront fournis lors de la parution des nouveaux règlements URBH pour la saison 2025-2026.
- 2. Diminution des amendes pour manque d'arbitre** : Il a été décidé de diminuer de 50% les amendes liées au « manque d'arbitre » et par conséquent, les bonus ne seront plus distribués. Cette mesure a pour but de réduire la pression financière sur les clubs et de promouvoir un environnement plus équitable et encourageant pour les clubs et les arbitres.
- 3. La compétition Réserves D1 Nationale Dames devient une compétition URBH** : Comme annoncé, la compétition Réserves D1 Nationale Dames sera désormais gérée par l'URBH. Ce changement vise à améliorer et harmoniser la structure et la gestion de cette compétition.
- 4. Indexation des frais d'inscription des équipes pour la saison 2026-2027** : Les frais d'inscription des équipes seront indexés à partir de la saison 2026-2027. Cette indexation s'inscrit dans une gestion stable et à long terme des finances de la LFH afin de mieux planifier les budgets et de garantir une utilisation optimale des ressources. L'indexation appliquée pour la saison 2026-2027 sera calculée sur une base de N-1, c'est-à-dire sur la base de l'indexation de 2025.
- 5. Amende pour absence de diplôme entraîneur pour équipes "R"** : L'amende pour absence de diplôme d'entraîneur requis sera désormais appliquée aux équipes "R". Cette décision, prise par le CA de la LFH en 2022, sera appliquée à partir de la saison 2025-2026. Elle s'inscrit dans la volonté d'améliorer la formation des joueuses et des joueurs en leur proposant un cadre de formation certifié.





6. Nouveau système "double-droit de jeu" et accès à la compétition seniors pour les Talents Identifiés :

Un nouveau système de "double-droit de jeu" et d'accès à la compétition seniors pour les Talents Identifiés sera mis en place. Cette initiative vise à offrir plus de flexibilité et de possibilités de développement pour les jeunes talents.

7. Changement de format pour la compétition D2 Nationale Dames pour la

saïson 2026-2027 : Le format de la compétition D2 Nationale Dames sera modifié pour la saison 2026-2027 et passera à 10 équipes au lieu de 12.

Ces deux dernières informations (points 6 et 7) ont été communiquées précédemment par des communications spécifiques.

Nous vous remercions de votre attention et de votre coopération. Nous restons à votre disposition pour toute question ou clarification concernant ces changements. Des informations plus précises concernant certains points seront communiquées en vue de la saison 2025-2026.

Ensemble, nous continuerons à travailler pour le développement et la réussite de notre sport.

Sportivement,

Benoit Neuville
S.G. Ligue Francophone de Handball

CHANGEMENT RÈGLEMENT D2 NATIONALE DAMES

Chers clubs,

Nous souhaitons vous informer d'un changement important concernant la D2 Nationale Dames pour la saison 2026-2027. Afin d'améliorer la compétitivité et la qualité de notre championnat, cette division passera de 12 à 10 équipes. Pour atteindre cet objectif, un système spécifique de montée-descente sera mis en place à l'issue de la saison 2025-2026.

Voici les détails de ce système :

- Les équipes classées 12ème et 11ème de la D2 Nationale Dames descendront directement dans leur compétition de niveau Ligue.
- Les équipes classées 10ème et 9ème joueront un mini-championnat (avec 4 équipes, un match contre chaque adversaire) avec les 2 premières équipes éligibles à la montée provenant des Ligues Dames LFH et VHV.
- Ce mini-championnat se déroulera sur 3 journées de compétition. Les équipes classées aux 1ère et 2èmes places de ce mini-championnat évolueront en D2 Nationale Dames pour la saison 2026-2027, tandis que les équipes classées 3ème et 4ème évolueront dans les compétitions Ligues Dames.

Cette décision a été prise dans le but d'harmoniser les compétitions D2 Nationale Dames et D1 Nationale Dames, de renforcer la compétition de D2 en diminuant la différence de niveau entre les équipes, et d'accompagner les équipes vers l'accès à la D1 Nationale. Nous croyons fermement que ces changements contribueront à une meilleure qualité de jeu et à une compétition plus équilibrée.

Plus d'informations sur la mini-compétition seront annoncées dès que toutes les modifications du règlement pour la saison prochaine auront été définitivement arrêtées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération dans cette transition. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter.



DOUBLE DROIT DE JEU

Règle du double droit de jeu : plus d'opportunités pour les talents

La règle du double droit de jeu permet aux jeunes talents de jouer pour deux clubs différents, sous certaines conditions strictes.

Les principaux avantages incluent :

- Développement des joueurs -> Plus d'opportunités de progression sans limitation de leur expérience de compétition.
- Réduction du stress et des conflits -> Flexibilité accrue pour les joueurs et les clubs.
- Meilleure coopération entre les clubs -> Stabilité et développement structuré des talents.

Restrictions :

- Le joueur ne peut pas jouer dans une division où une équipe du club prêteur est déjà active.
- Seuls les joueurs de moins de 22 ans au 1er janvier précédant la saison en cours sont éligibles.
- Le joueur doit être identifié dans une liste de 35 joueurs sélectionnés pour une équipe nationale junior ou senior.

Procédure :

1. La demande doit être faite via un formulaire en ligne entre le 1er et le 31 août de la saison en cours.
2. Le formulaire doit être complété par le secrétaire du club emprunteur et confirmé par le secrétaire du club prêteur.
3. La demande doit être approuvée par le Secrétariat général de l'URBH.
4. Le joueur peut jouer à partir du quatrième jour ouvrable après confirmation.

Restriction supplémentaire : Le droit de double jeu ne s'applique pas aux matchs de la Coupe de Belgique.



JOUEURS TALENTUEUX IDENTIFIES

Exception sur l'âge : accès plus rapide aux ligues seniors

La règle de l'exception sur l'âge permet aux Joueurs Talentueux Identifiés (JTI) de passer plus tôt à la compétition senior.

Les principaux points incluent :

- Participation anticipée -> Les garçons peuvent participer aux compétitions seniors dès le 1er janvier de l'année où ils atteignent 16 ans, et les filles dès le 1er janvier de l'année où elles atteignent 15 ans, sous des conditions strictes.
- Sélection préalable -> Cette exception s'applique uniquement aux joueurs sélectionnés pour un tournoi de sélection interrégional (IRT ou HUB) U16.
- Développement à long terme -> Les clubs et les entraîneurs peuvent mieux planifier le développement de leurs talents.
- Progression naturelle -> Les jeunes talents peuvent atteindre un niveau supérieur compétitif à leur propre rythme, sans être freinés artificiellement.

Procédure :

1. Un représentant légal du joueur doit soumettre une demande via un formulaire en ligne.
2. La demande doit être accompagnée de la preuve de sélection pour un tournoi IRT ou HUB de la sélection U16.
3. La demande est évaluée et approuvée par l'URBH si toutes les conditions sont remplies.
4. Le joueur peut participer à des matchs seniors à partir du quatrième jour ouvrable après confirmation.

Ces nouvelles règles contribueront à un développement harmonieux et structuré des jeunes talents, leur permettant de maximiser leur potentiel et de s'épanouir dans leur carrière sportive.



REGLEMENT LFH – ARTICLE 612

612. Inscriptions et engagements

- C.** Le club qui ne souhaite pas monter dans une division supérieure, qui ne veut pas entrer en ligne de compte pour l'obtention de places éventuelles dans une division supérieure ou qui veut dégrader volontairement doit le communiquer pour le 15 mai.
Un club qui dégrade volontairement ne peut s'aligner que dans la division la plus basse. Un club qui se met en inactivité est automatiquement engagé dans le championnat de la division la plus basse lorsqu'il reprend ses activités.
- D.** Une équipe qui, pour quelque raison que ce soit, se retire du championnat d'une division où elle était inscrite, après le 15 mai, est soumise à l'application de l'article 615 A (forfait général).
- E.** Dans une catégorie donnée (hommes, dames), un club ne peut inscrire qu'une équipe par division, sauf dans la division la plus basse.
- F.** Si une équipe descend dans une division où le club aligne déjà une équipe, cette dernière doit aussi descendre d'une division.
- G.** Toute nouvelle équipe est inscrite d'office dans la division la plus basse.
- H.** Si un club notifie son retrait d'un championnat entre le 15 mai et le 15 juin, il est remplacé par un montant supplémentaire.
Si un club notifie son retrait d'un championnat entre le 15 juin et le 01 août, il est remplacé par un montant supplémentaire pour autant que le club concerné marque son accord.
Si un club notifie son retrait du championnat après le 01 août, il n'est plus remplacé et s'il reprend son activité la saison suivante, c'est au sein de la division la plus basse.
- I.** Si une équipe a été retirée du championnat d'une division donnée sans être remplacée par un montant supplémentaire, le nombre de descendants de cette division est diminué d'un.



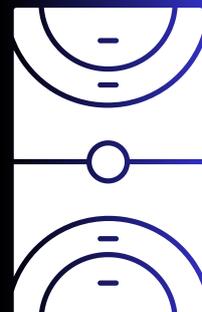
Amendes LFH - Weekend du 29/30.03.25

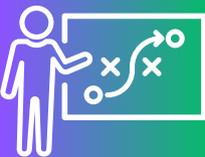
(MFDPO008) Kreaşa Houthalen - **EHC Tournai**: pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(WFDPDB003) Uilenspiegel - **Union Beynoise**: pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(WSDC093) DB Gent- **Brussels HC**: pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(LFHU18015) SHC MSM- **HC Sprimont**: pas de diplôme coach pour le niveau imposé





Appel à candidature – création d'une commission technique



La Ligue Francophone Belge de Handball lance un **appel à candidature** pour la constitution d'une nouvelle **Commission Technique**, active dès la **saison 2025-2026**.



Pourquoi cette commission ?

L'objectif est de réunir **4 à 5 personnes** dynamiques et passionnées pour accompagner la Direction Technique en tant que **force de proposition**. Cette commission aura pour mission d'apporter des idées innovantes et de contribuer à la prise de décision sur des thématiques clés telles que :



- **La labélisation des clubs** : définir des critères de qualité et accompagner les clubs dans leur développement.
- **L'analyse des projets de jeu** : concevoir, évaluer et faire évoluer les orientations techniques et tactiques du jeune handballeur francophone.
- **Plan de développement des jeunes joueurs** : structurer et améliorer les parcours de formation et de progression en analysant les besoins du haut niveau, analyse des indicateurs d'identification des hauts potentiels, ...
- **Etat des lieux des différents championnats** : recueillir et analyser les données pour affiner les stratégies de compétition, contribuer à une uniformisation des règlements, ...



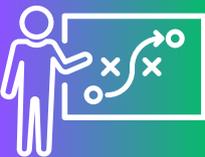
Qui peut postuler ?

Nous recherchons des personnes :



- **Motivées** et animées par l'envie de faire progresser le handball au niveau **francophone et fédéral**.
- Ayant une **expérience** concrète en tant que **joueur ou entraîneur**.
- **Actives** au sein du **handball belge** et souhaitant partager leur expertise et leurs idées.





Comment candidater ?

Envoyez votre **candidature** par mail (commissiontechnique@handball.be) En répondant aux questions suivantes :



- Quels sont vos points forts qui, selon-vous, vous permettront d'intégrer et renforcer la Commission Technique ?
- Quelles sont vos motivations pour nous rejoindre ?



Date limite de candidature : 25 Avril 2025

Saisissez cette opportunité de contribuer activement à l'évolution de notre sport !



La LFH compte sur votre enthousiasme et votre engagement pour construire ensemble l'avenir du handball belge.



FINALES JEUNES

Les Finales Jeunes ont été octroyées via un système de soumissions comme suit:

- Les **Finales LFH Jeunes** sont attribuées au **HC PRIMONT**
- Les **Finales URBH Jeunes** sont attribuées au **HC VISE BM**





STAGE HAND
STAGE HAND
STAGE HAND



STAGE PERF' PAQUES 2025



28-29 Avril 2025
9h30 - 16h00

**Mixte pour enfants nés
en 2011/2012 et filles
nées en 2010**

**40€ - Collations &
assurances incluses**

**Inscriptions:
vicepresidencehcs@gmail.com**





STAGE HAND
STAGE HAND
STAGE HAND
STAGE HAND

STAGE DÉCOUVERTE
HANDBALL

DU 05 AU 09 MAI 2025
BEYNE-HEUSAY



MISSION HANDBALL

ÉCOLE JEAN XXIII, HALL OMNISPORT — 9H/16H
05 ► 09/05 BEYNE-HEUSAY

DÉCOUVRE LE HANDBALL AVEC LA PAT'PATROUILLE

MINI-HAND' : ENFANTS DE 4 À 10 ANS, ENTRE AMUSEMENT & APPRENTISSAGE
INFORMATION & INSCRIPTION (75€) : +32 477 355 975 OU JEUNES@UNIONBEYNOISE.BE
ADRESSE ÉCOLE JEAN XXIII : CITÉ COWETTE, 18 — 4610 BEYNE-HEUSAY

Resarm



VIVONS SPORT1

SCOTCH
AGENCY
HISTOIRS

Adeps

B
BESANCON

GL CHASSIS

Kempa

eclipse

HOUYX
CONSTRUCTIONS

bâtiments
maintenance

TeamFashion

SKELERONCOO
PHILIPPE



STAGE HAND
STAGE HAND
STAGE HAND



présente

STAGES DE HANDBALL

du 28 au 30 avril et 02 mai
du 11 au 14 août

Tu as
entre 7 et 17 ans?

REJOINS NOUS !

Stages de handball mixte proposant découverte et perfectionnement dans une ambiance fun sur 4 demi-journées (pas de stage le 01 mai ni le 15 août)

De 9h à 12h00 - Garderies dès 8h et jusque 12h30

Informations et inscriptions : Handball Villers – Amay 59

Hall des Sports E. Collignon - Rue du Centre, 5 A • 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

P.A.F. : 50 €/pers pour les Villersois, 55€/pers pour les non Villersois

Inscription : virement compte BE98 0682 0590 8593

Communication : Stage AVRIL 25 ou SUMMER 25 - nom - prénom et date de naissance

Infos : Thierry Bernimoulin • 0475 37 00 85 • thierry.bernimoulin@gmail.com



Villers
-le-
Bouillet





STAGE PERF' LFH U14 MIXTE



- ✓ Augmenter ses capacités
- ✓ Renforcer ses compétences
- ✓ Développer son savoir-faire
- ✓ Encadrement par des coachs expérimentés

20 PLACES DISPOS

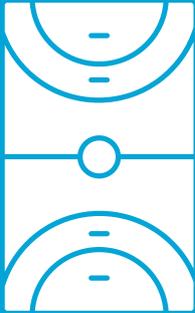
- 📞 Du 05 Mai au 07 Mai
- 🌐 De 10h00 à 16h00
- 📍 Rue de la Marlette 3
7180 Seneffe
- 💶 75€ - repas chaud inclus

CONTACT:
MAXIME.DIGIACOMO@HANDBALL.BE



<https://form.jotform.com/250063333524346>

STAGE HAND
STAGE HAND
STAGE HAND



5/6 AVR. 2025

**PARTICIPE &
PARTAGE TA PHOTO
SUR LES RÉSEAUX !**

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES

 **Adeps**

 **aisf**
ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES FEDERATIONS SPORTIVES
FRANCOPHONES



LE SPORT SE MOBILISE !

**TRAIT
ROUGE**
CONTRE LA

VIOLENCE

La Ligue Francophone de Handball tient à remercier chaleureusement ses clubs affiliés qui ont participé activement à l'opération **#Traitrouge**

Cet appel lancé à destination de toutes les fédérations du monde sportif francophone a été un grand succès le weekend dernier!

Au niveau du handball francophone, ce ne sont pas moins de 11 clubs qui se sont mobilisés pour ce mouvement contre la violence:

- **Union Beynoise**
- **ROC Flémalle**
- **HBC Mettet**
- **SHC Mont-sur-Marchienne**
- **HBCCR**
- **HC Sprimont**
- **Estudiantes Tournai**
- **HSC Tubize**
- **Fémina Visé**
- **HC Visé BM**
- **Waterloo Handball**

COMMUNICATION
COMMUNICATION
COMMUNICATION



La **Fédération Internationale de Handball** et l'**Agence Internationale de Contrôle** (ITA) sont heureuses de partager avec vous des informations sur la prochaine série de **webinaires sur l'anti-dopage 2025**, qui se tiendra les mercredis 9 avril, 16 avril et 23 avril 2025.

Nous vous invitons à participer à cette série de webinaires en vous inscrivant via le lien Zoom ci-dessous. Une inscription donne accès aux trois webinaires de la série ainsi qu'aux informations sur la manière d'accéder aux enregistrements et aux documents.

Le programme des webinaires est le suivant :

1. **Introduction à l'anti-dopage**

Aperçu des droits et responsabilités, violations des règles anti-dopage, conséquences du dopage et signalement proactif -> **Mercredi 9 avril 14:00-15:00**

2. **La liste des substances interdites, médicaments, exemptions à usage thérapeutique (AUT) et compléments alimentaires**

Inclut le principe de responsabilité stricte -> Mercredi 16 avril 14:00-15:00

3. **Les contrôles**

Inclut les procédures de contrôle, le passeport biologique de l'athlète, les groupes de contrôle et les localisations -> Mercredi 23 avril 14:00-15:00

Langues : Anglais, avec traduction simultanée en français, arabe, mandarin, russe et espagnol.

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_Ans4N3avTUWOI4aIR7H_Cw

WEBINAR SERIES

CALENDAR

9 Apr INTRODUCTION TO ANTI-DOPING

16 Apr THE PROHIBITED LIST, MEDICATIONS, TUES, AND SUPPLEMENTS

23 Apr TESTING

from 14:00 to 15:00 CEST

العربية | ENGLISH | ESPAÑOL | FRANÇAIS | РУССКИЙ | 普通话

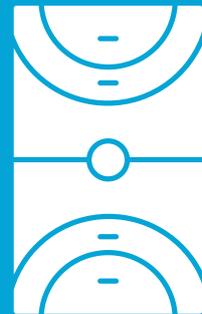
WEBINAR SERIES

1

9 Apr INTRODUCTION TO ANTI-DOPING

from 14:00 to 15:00 CEST

العربية | ENGLISH | ESPAÑOL | FRANÇAIS | РУССКИЙ | 普通话



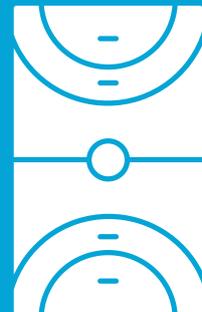
Encadrement des jeunes : les ministres serrent la vis

Depuis 2024, il est obligatoire pour tous les encadrants de mineurs de présenter un extrait de casier judiciaire vierge. Cette mesure vise à protéger les enfants contre les atteintes à leur intégrité physique et morale. Cependant, cette règle n'est pas encore systématiquement appliquée dans tous les clubs sportifs.

Points clés pour les clubs sportifs :

- **Obligation légale** : Tous les encadrants de mineurs doivent fournir un extrait de casier judiciaire vierge.
- **Application variable** : Certains clubs et associations ne sont pas encore au courant de cette obligation ou ne l'appliquent pas systématiquement.
- **Défis pour les petites structures** : Les petites associations et clubs sportifs rencontrent des difficultés à se conformer à cette obligation en raison du manque de personnel et de la méconnaissance des règles.
- **Importance de la vigilance** : Bien que la vérification du casier judiciaire ne garantisse pas totalement l'absence de risques, elle est une précaution nécessaire.
- **Impact sur le bénévolat** : Les nouvelles exigences peuvent décourager certains bénévoles, mais elles sont essentielles pour assurer la sécurité des enfants.

Les ministres Jacqueline Galant et Valérie Lescrinier souhaitent harmoniser et intensifier les vérifications pour garantir un encadrement sûr et de qualité. Les clubs sportifs doivent donc se conformer à cette obligation légale pour protéger les jeunes et maintenir un environnement sécurisé.



Pour se conformer aux nouvelles obligations légales concernant la vérification du casier judiciaire des encadrants de mineurs, voici quelques étapes que les clubs sportifs peuvent suivre :

1. Informer et sensibiliser :

- Communiquez clairement les nouvelles exigences à tous les membres du club, y compris les encadrants, les bénévoles et les parents.
- Expliquez l'importance de ces mesures pour la sécurité des enfants.

2. Mettre en place des procédures :

- Établissez une procédure claire pour la collecte et la vérification des extraits de casier judiciaire.
- Désignez une personne responsable de cette tâche au sein du club.

3. Faciliter les démarches administratives :

- Aidez les encadrants à obtenir leur extrait de casier judiciaire en leur fournissant les informations nécessaires (où et comment faire la demande).
- Rappelez que ce document peut être demandé gratuitement à la commune.

4. Former et accompagner les encadrants :

- Proposez des formations sur les règles et les bonnes pratiques en matière de protection des enfants.
- Encouragez les encadrants à signer un code de conduite ou un engagement de qualité.

5. Encourager le bénévolat responsable :

- Sensibilisez les bénévoles à l'importance de ces mesures pour la sécurité des enfants.
- Créez un environnement accueillant et soutenant pour les bénévoles afin de ne pas les décourager.

En suivant ces étapes, les clubs sportifs pourront mieux se préparer et se conformer aux obligations légales, tout en assurant un environnement sûr et sécurisé pour les jeunes sportifs.

Le secrétariat de la Ligue Francophone de Handball se tient à votre disposition pour vous assister sur cette thématique.

